



## Couper une parcelle boisé en 2

-----  
Par Zlaymoor

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un grand terrain boisé et je souhaite donner (ou vendre pour 1? symbolique) un morceau de terrain (boisé non constructible) à mon voisin.

Le terrain que je souhaiterai lui céder est environ la moitié d'une parcelle cadastrale actuelle.

Est il obligatoire de borner cette partie ou pouvons nous faire couper cette parcelle cadastrale en 2 parcelle sans le bornage?

Dois je réaliser des démarche en mairie pour avoir l'accord?

Dans la mesure où mon voisin et moi nous sommes d'accord pour la limite de propriété (sur le terrain), est il possible d'aller chez le notaire avec un simple dessin?

Merci d'avance pour votre retour.

Cordialement  
Julien

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour

Vous ne pouvez pas vendre une parcelle qui n'existe pas.  
Commencez par acter le bornage par un géomètre expert.  
Ensuite l'acte notarié de vente sera envisageable.